

Monsieur le Président, le gouvernement annonçait, il y a un an, un programme de renouveau économique pour le Canada. Nous y reconnaissons que le bien-être économique du pays sera déterminé, en grande partie, par la réaction des Canadiens aux défis posés par les changements technologiques et la concurrence croissante qui sont des réalités courantes de notre monde.

Dans le document intitulé "Un programme de renouveau économique", nous nous sommes fixé quatre objectifs fondamentaux, à savoir: remettre de l'ordre dans nos finances; rendre l'intervention du gouvernement moins gênante en réduisant les obligations réglementaires qui ont paralysé l'entreprise privée et l'ont vidée de son énergie créatrice; adopter des politiques favorables à une hausse de l'investissement, à une intensification de l'innovation, à une amélioration de la compétitivité internationale; et, enfin, réaliser tout cela dans le climat d'équité et de franchise qui caractérise la société canadienne.

L'un des principes fondamentaux du programme est que nous devons améliorer notre performance comme pays exportateur. C'est l'élément vital de notre économie. Près du tiers de notre revenu national et plus de 3 millions d'emplois dépendent directement de nos exportations. La protection et l'amélioration de notre capacité d'exporter ont constitué l'une des principales préoccupations du gouvernement au cours de la dernière année. Le maintien de l'accès à notre principal marché, celui des États-Unis, a évidemment été l'un des principaux thèmes, mais nous avons également lancé une initiative commerciale importante dans les pays

du Pacifique, nous avons travaillé avec les gouvernements provinciaux à élaborer une stratégie commerciale nationale dynamique et nous avons assumé un rôle de chef de file dans la promotion et la préparation d'une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales destinées à réduire les obstacles au commerce à la grandeur du monde.

Le commerce est une opération à deux sens. Pour exporter, nous devons aussi importer. L'équilibre de notre balance commerciale ne peut être assuré que par notre capacité de soutenir la concurrence. Les obstacles artificiels, tels que les contingents et les tarifs élevés, peuvent accorder une protection temporaire à des industries déterminées. Toutefois, l'expérience nous enseigne que ces obstacles sont, à la longue, nuisibles. Ils peuvent avoir pour effet d'isoler les industries qu'ils visaient à protéger ou de diminuer leur capacité de se défendre elles-mêmes plutôt que de l'augmenter.

Monsieur le Président, le gouvernement a entrepris, au cours de la dernière année, un examen global de la politique relative à l'une des industries protégées du Canada, celle de la chaussure. Nos producteurs de ce secteur sont protégés depuis huit ans par des contingents à l'importation.

En juin de l'année dernière, le gouvernement précédent a chargé le Tribunal canadien des importations d'examiner la position de cette industrie, en accordant une attention particulière à deux facteurs déterminants: l'étendue du préjudice que subirait le secteur de la chaussure si les contingents étaient supprimés et la mesure dans laquelle